Plan Nombreuses Victimes

C.E.S.U. 21

Principes

- Rapidité de mise en œuvre
- Organisation du commandement
- Emploi de moyens suffisants et adaptés
- Coordination des moyens
- Régulation médicale

CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijon

ALERTE

- Rapide

- Donnée par premiers intervenants:

SP ↓ CODIS ← →

SMUR ↓ SAMU ← →

Gendarmerie ↓ COG

Message d'ambiance

Nombre de victimes
Gravité
Evolutivité
Facteurs multiplicatifs

C.E.S.U. 21

Décision préfectorale

sur rapport des premiers intervenants.

CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijon

- Directeur des Opération de Secours (DOS)
  Préfet

- Commandant des Opérations de Secours
  COS DDSIS

+

- Directeur des Secours Médicaux
  DSM
  SAMU ou SDIS

C.E.S.U. 21

SAMU - Rappel des personnels

- Mise en alerte des établissements de soins et EFS

- Envoie sur les lieux les moyens nécessaires

- Active la CUMP

CODIS

- Mise en alerte des Centres de secours et de leurs moyens médicaux

- Recherche et mobilise moyens supplémentaires

CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijon

Chaîne Médicale des Secours

MORGUE

UA

ACEL

NORIA DE RAMASSAGE

TRI

PMA

EVACUATION

NORIA D'EVACUATION

hopital

SAMU 21

hopital

UR

CUMP

C.E.S.U. 21

CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijon

C.E.S.U. 21

Centre Hospitalier Universitaire Dijon

ACCUEIL TRI

C.E.S.U. 21

Centre Hospitalier Universitaire Dijon

PMA : structure « en dur »

C.E.S.U. 21

25 Juillet 1995

RER B, St-Michel

PMA = Café « Le départ Saint Michel »

CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijon

C.E.S.U. 21

ORSAN

Organisation de la Réponse du système de Santé en Situation Sanitaire Exceptionnelle

CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijon

Changement de paradigme

Passage d'une planification basée sur le **recensement des moyens**

- à un dispositif de réponse centré sur des **effets à obtenir** émis par le préfet auprès de l'ARS
- basé sur un dispositif d'**O**rganisation de la **R**éponse du système de **San**té en SSE
- dispositif intégré **de préparation** qui a vocation à adapter le parcours de soins des patients et à déterminer les mesures nécessaires pour que le système de santé puisse monter en puissance lors de tout type d'évènements

Problématique

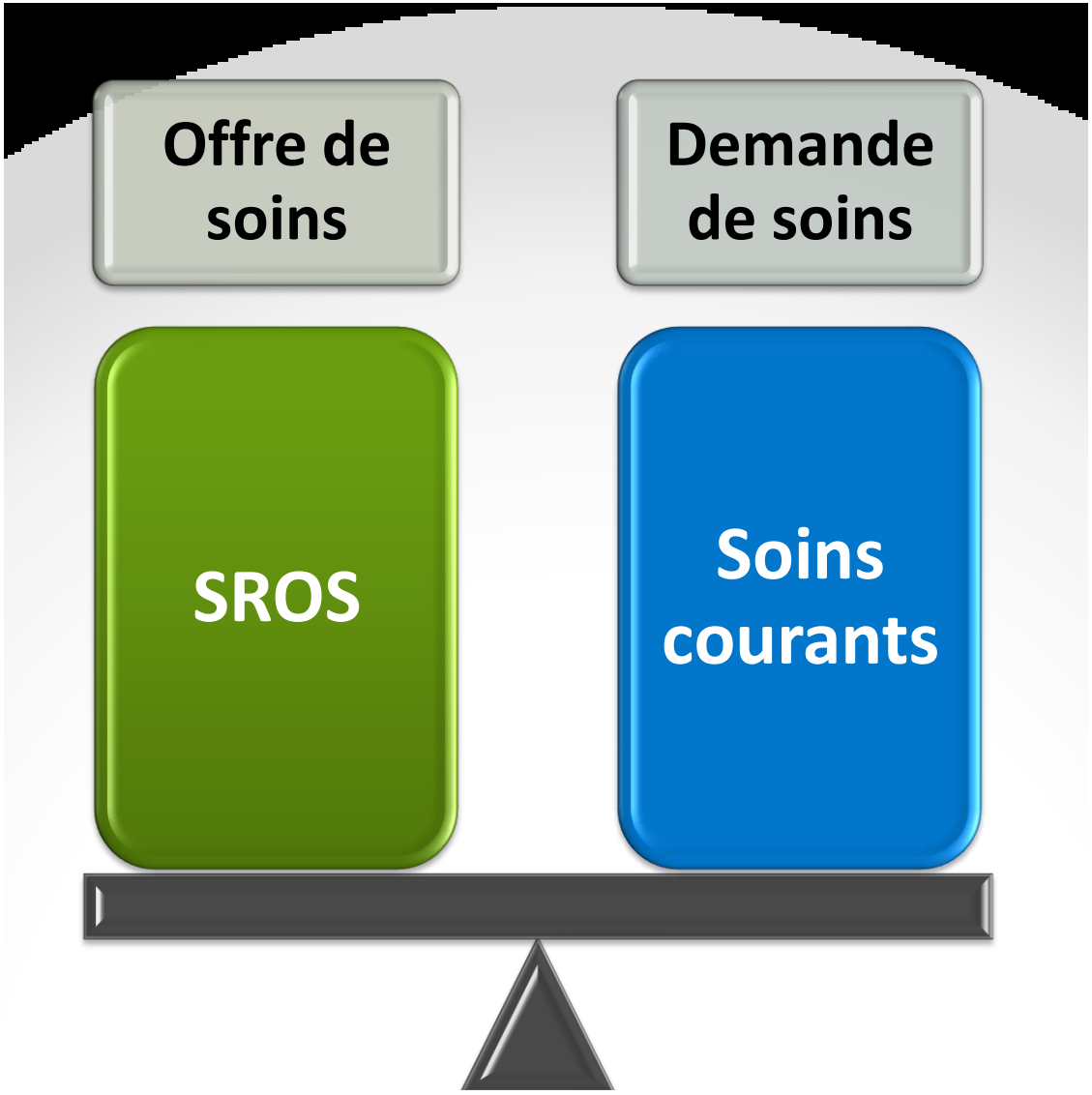

Problématique

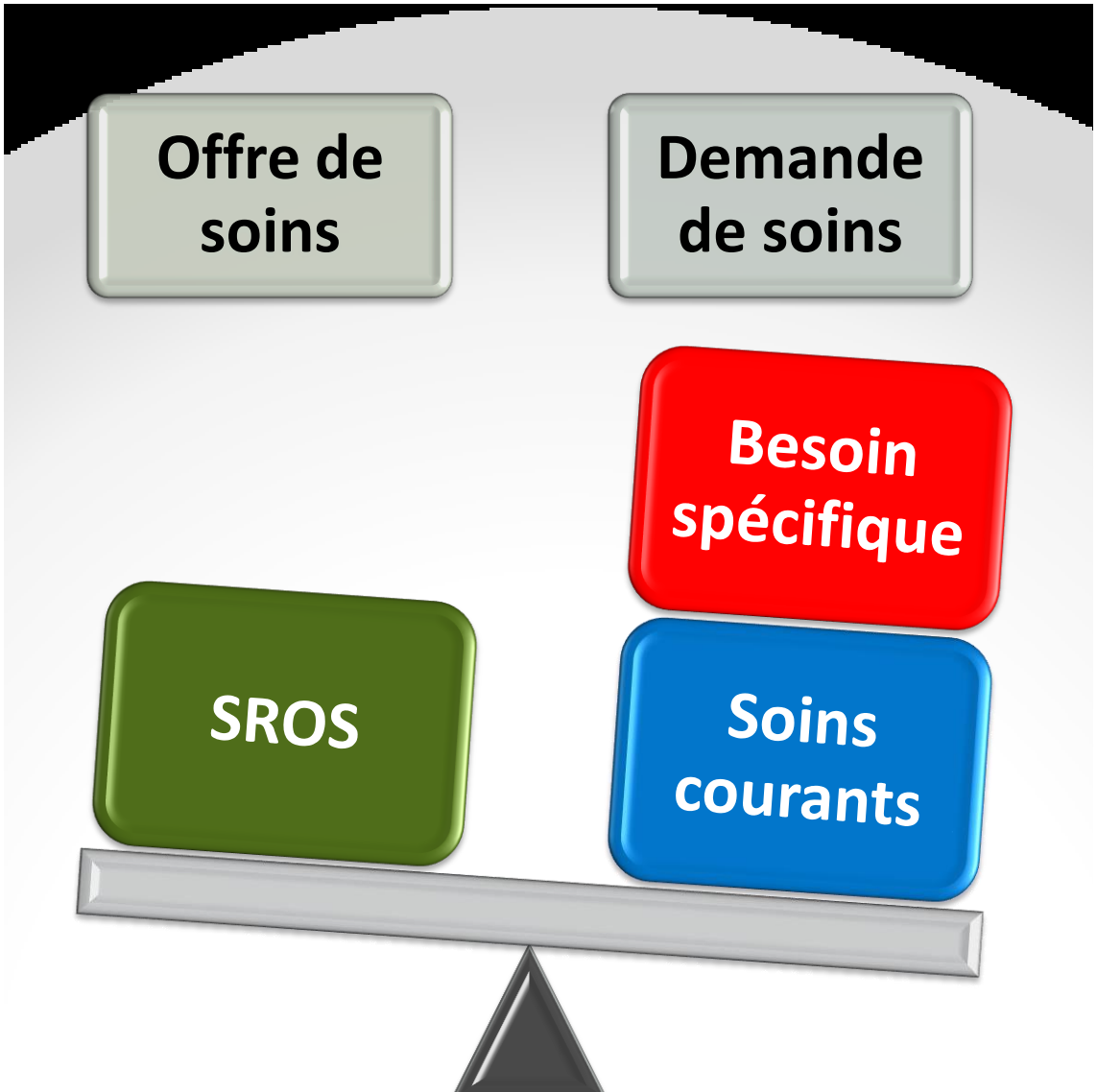

Problématique

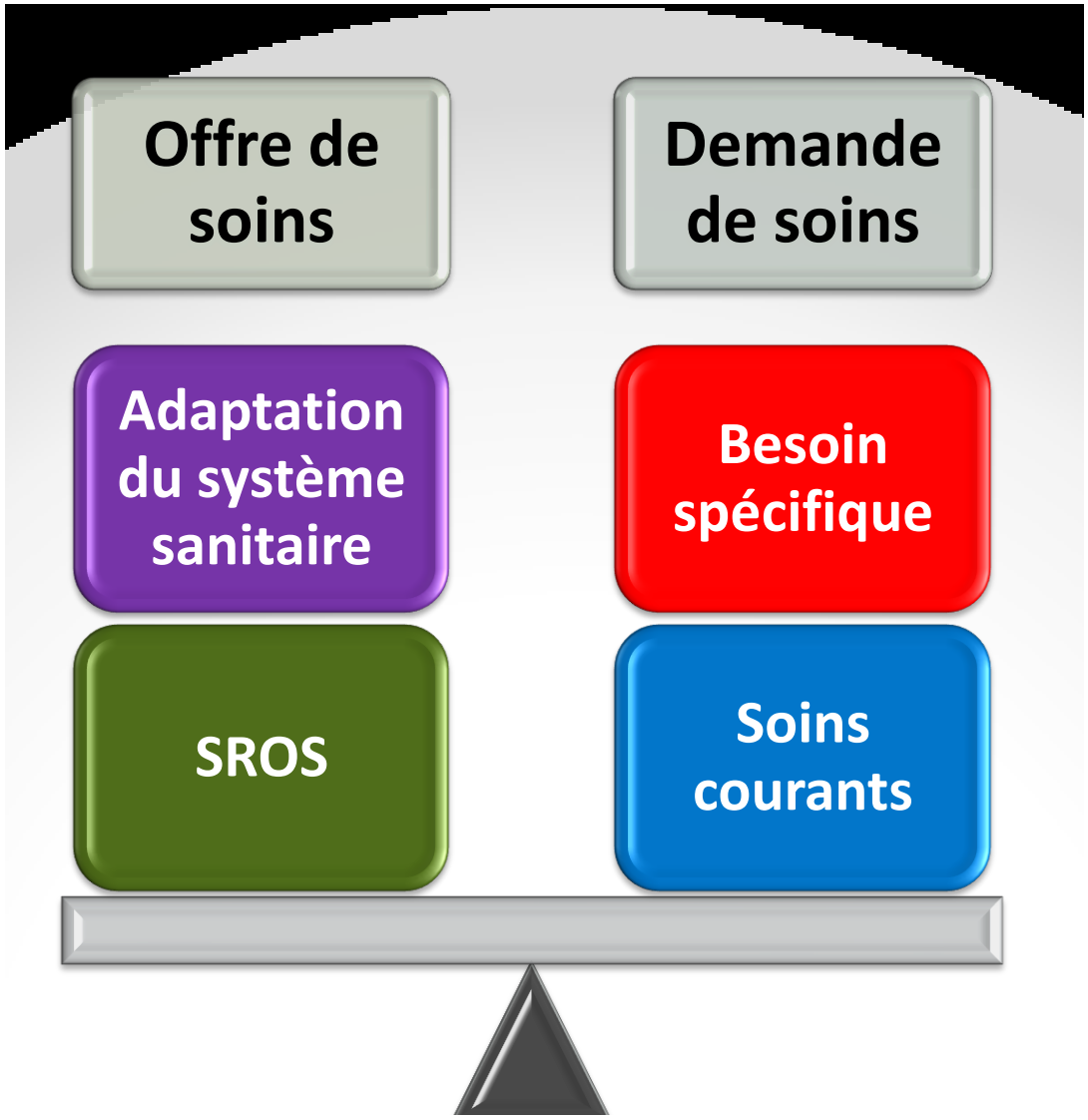

Dispositif ORSAN

C.E.S.U. 21

- **Le dispositif ORSAN** a pour objectif d'organiser la montée en charge du système de santé pour faire face aux situations sanitaires exceptionnelle
- **Dispositif de préparation pour répondre aux crises**
- Le dispositif ORSAN comprend :
  - le **schéma ORSAN** = outil de planification opérationnelle
  - des mesures d'attribution et de gestion des moyens de réponse : **stock tactiques**
  - des orientations relatives à la **formation des professionnels de santé aux SSE**

LOIS

LOI n° 2016-41 du 26 janvier 2016
de modernisation de notre système de santé (1)

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,
L'Assemblée nationale a adopté,
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2015-727 DC du 21 janvier 2016 ;
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

c) Les *a* et *b* de l'article L. 3131-11 sont ainsi rédigés :
« *a)* Le contenu et les modalités d'élaboration du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle, dénommé "ORSAN" ;

département

INSTRUCTION N° DGS/DUS/SGMAS/2014/153 du 15 mai 2014 relative à la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles

NOR : AFSP1411258J

Classement thématique : Santé Publique

Validée par le CNP le 10 avril 2014 - Visa CNP 2014-71

Résumé : La préparation aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE), c'est-à-dire aux événements inhabituels ou de grande ampleur susceptibles de mettre en tension le système de santé ou de perturber son fonctionnement, doit initialement centrée sur un renforcement des moyens à l'échelle départementale. Cette préparation doit soutenant être construite autour de l'organisation de l'offre de soins à partir des orientations que le préfet peut émettre à l'ARS sous forme d'effets à obtenir.
Dans cette démarche, le dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en SSE, dit « ORSAN », est un dispositif intégré de préparation qui a vocation à adapter les parcours de soins des patients et à déterminer les mesures nécessaires pour que le système de santé puisse monter en puissance lors de tous types d'événements. Ce dispositif comprend :

CHU Centre Hospitalier Universitaire Dijon

Le dispositif ORSAN est :

- déclenché par l'ARS
- mis à disposition du préfet
- élaboré par les ARSZ et les ESR

Centre Hospitalier Universitaire Dijon